

MATURITÉ SPÉCIALISÉE, DOMAINE SOCIAL

Contenu du travail de maturité de la maturité spécialisée

Le travail de maturité de la maturité spécialisée, domaine social, est un dossier écrit d'une vingtaine de pages, annexes non comprises.

Il se compose de deux parties :

- a) Partie A. Un rapport sur l'expérience professionnelle spécifique, ci-après nommé **rapport de stage**, rédigé pour l'évaluation de l'expérience professionnelle spécifique d'un minimum de 20 semaines dans une institution du domaine social ou éducatif. Il est évalué dans le cadre de la validation de la pratique professionnelle, dont il représente une des composantes. Pour se présenter à la soutenance orale du travail de maturité spécialisée, le rapport de stage doit avoir été évalué positivement.
- b) Partie B. Un travail d'analyse personnelle approfondie, ci-après nommé **travail de maturité spécialisée**, sur une thématique significative issue de l'expérience professionnelle spécifique et du rapport de stage.

La personne candidate démontrera sa capacité à s'interroger face aux situations professionnelles rencontrées, à les problématiser et à intégrer dans son analyse des éléments théoriques lui permettant de mieux appréhender la problématique des personnes confiées à l'institution dans laquelle elle a réalisé son expérience professionnelle spécifique.

Contenu du rapport de stage (rapport sur l'expérience professionnelle spécifique - Partie A)

1. Les objectifs du stagiaire. Liste des objectifs de l'expérience professionnelle spécifique ainsi que les buts précis du stage.
2. L'institution et son fonctionnement. Présentation de l'institution dans laquelle l'expérience professionnelle est effectuée. La personne candidate :
 - a) donne un bref descriptif de l'institution en mettant l'accent sur sa compréhension du fonctionnement et de l'organisation de l'institution dans laquelle a été réalisée l'expérience professionnelle ;
 - b) présente et explique les rôles et les fonctions des différents professionnels de l'institution ;
 - c) présente et explique la ou les problématique.s des personnes dont l'institution a la charge ;
3. La personne candidate dans l'institution. Cette partie du travail :
 - a) décrit les responsabilités confiées et les activités effectuées ;
 - b) définit son rôle au sein de l'équipe de professionnels et commente les relations établies avec les bénéficiaires, l'équipe professionnelle ainsi que la direction ;
 - c) présente un, voire deux, aspect.s ou épisode.s particulièrement significatif.s de son expérience professionnelle.
 - d) décrit les difficultés rencontrées et précise les moyens et les ressources mis en œuvre pour les surmonter ;
 - e) indique comment elle a conduit à terme ses objectifs par rapport à sa pratique professionnelle (autoévaluation de la réalisation des objectifs professionnels établis en début de stage) ;

- f) indique en quoi l'expérience professionnelle lui a été bénéfique et l'a confirmée dans son choix professionnel ;
- g) décrit sa capacité à développer son autonomie au cours du stage.

Contenu du travail de maturité spécialisée (travail d'analyse personnelle - Partie B)

1. La personne candidate choisit une situation significative de son expérience professionnelle à partir de laquelle elle mènera une analyse approfondie.
2. La personne candidate réunit les sources (ouvrages théoriques, documentation spécifique, entretien avec des spécialistes, etc.) et acquiert des connaissances théoriques lui permettant d'analyser cette situation significative avec de solides outils de compréhension.
3. Sur la base de cette situation, la personne candidate :
 - a) formule une question-problématique et des hypothèses de recherche qui vont structurer le travail.
 - b) explique brièvement les raisons de son choix ;
 - c) explique ce que cette question-problématique lui a permis de découvrir sur sa propre personnalité, notamment en termes de rencontres et d'ouverture aux usagers ;
 - d) présente des pistes de compréhension de cette question-problématique (causes, enjeux, conséquences, solutions, etc.) et met en évidence ce qu'elle en retire en tant que stagiaire, par rapport à sa perception de la profession et à son orientation future ;
 - e) met en évidence les principaux acquis de son expérience professionnelle, de ses lectures, de ses entretiens avec des professionnels et de son analyse personnelle.
4. Tout au long de son travail, la personne candidate veille à valider ses interprétations personnelles et renforcer son analyse au moyen des connaissances théoriques acquises.
5. Le travail respecte la structure suivante :
 - a) Introduction
 - b) Partie théorique
 - c) Partie pratique générale
 - d) Partie pratique « découverte de soi »
 - e) Conclusion
 - f) Bibliographie
 - g) Attestation sur l'honneur

Le travail fait l'objet finalement d'une soutenance orale, la personne candidate étant évaluée sur des critères liés au contenu et à la capacité de communication :

- a) présentation structurée ;
- b) maîtrise du thème ; sélection appropriée des points importants ;
- c) originalité de la présentation : aspects nouveaux par rapport au travail écrit ou autre lumière sur des aspects traités dans le travail écrit ;
- d) Qualité des réponses aux questions ;
- e) supports de présentation adaptés ; lien entre support visuel et discours oral ;
- f) prise de distance par rapport aux notes, liens visuels avec les examinateurs ;
- g) maîtrise des aspects non verbaux de la communication ;
- h) maîtrise du français oral.